

Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève
Band: 2 (1924)

Artikel: La carte des environs de Genève : dessinée par J.-B. Micheli du Crest (1730)
Autor: Gardy, F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-727483>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LA CARTE DES ENVIRONS DE GENÈVE

DESSINÉE PAR J.-B. MICHELI DU CREST

(1730)

Fréd. GARDY.

La Bibliothèque publique et universitaire de Genève possède une carte ancienne des environs de Genève, dessinée à la main, qui est, par sa précision et sa finesse d'exécution, un chef-d'œuvre de cartographie. Cette carte, qui mesure 0 m. 54 × 0 m. 74, comprend l'ancienne « banlieue » de Genève (au sens que l'on donnait à cette expression au XVIII^e siècle) et une partie des bailliages de Gaillard, Ternier et Gex¹. Elle est légèrement teintée en vert et en jaune clair, dans une tonalité très agréable à l'œil, et entourée d'un large cadre ancien en bois doré. Un cartouche tenu par un aigle contient les armes de Genève, les mots: GENEVA CIVITAS, et l'échelle de la carte en toises de Genève et en toises de France.

Bien qu'il ne soit ni signé ni daté, il n'est pas douteux que ce remarquable document topographique ne soit celui qui a été exécuté par Micheli du Crest, et donné par lui-même à la Bibliothèque de Genève.

Pour bien comprendre les documents que nous allons citer, il est nécessaire de rappeler d'abord quelques dates de la vie de Micheli du Crest.

Jaques-Barthélemy Micheli du Crest, né à Genève en 1690, avait, comme son père, suivi la carrière militaire et s'était engagé au service de France. En 1721, il revenait dans sa ville natale avec le grade de capitaine et prenait place dans le Conseil des CC, dont ses concitoyens l'avaient élu membre. Sur son activité pendant les années suivantes, on n'avait jusqu'ici que de vagues données. Sa notoriété, pour les historiens, ne commence guère qu'avec ses malheurs, en 1728, date de son fameux *Mémoire sur les fortifications*, prélude de ses démêlés avec les magistrats genevois

¹ Jusques et y compris les localités suivantes: Bessinge, Ambilly, Gaillard, le Salève, Troinex, Onex, Loëx, Cointrin et le château de Tournay.

et de ses condamnations successives. On se rappelle qu'après plusieurs mois de négociations entre Micheli du Crest, qui était alors en service à Strasbourg, et les Conseils de Genève, Micheli fut condamné une première fois, le 9 mai 1730, à être cassé du CC, privé de son droit de bourgeoisie et à avoir ses biens séquestrés, sous l'inculpation d'avoir trahi des secrets d'Etat, en divulguant dans un mémoire imprimé des renseignements sur les fortifications de la ville. Nous n'avons pas à refaire ici l'histoire des événements qui suivirent et nous renvoyons aux biographes de Micheli¹. Retenons seulement, dans l'intérêt de notre sujet, cette date du 9 mai 1730.

Quelques semaines plus tard, Micheli écrivait la lettre suivante:

A Monsieur

Monsieur Abauzy, directeur de la bibliothèque publique
à Genève.

A Landau, ce 18 juin 1730.

Monsieur,

J'ai achevé il y a quelque tems le plan des environs de Genève. Cet ouvrage, soit par la propreté du dessein (*sic*), soit par son exactitude, seroit digne d'être présenté à un Roi: mon attachement pour Genève et pour la bibliothèque publique que vous dirigez me donne lieu de vous l'offrir pour rester à lad^e bibliothèque, comme un témoignage de mon susd^t attachement.

Je vous prie donc, Monsieur, de vouloir proposer mon offre à Messieurs vos collègues desquels j'ignore le nom, en un mot à ceux de qui cela dépend, et au cas que vous l'acceptiez, m'honorer d'un mot de réponse pour que je vous le fasse tenir.

Le plan est encadré, couvert d'une glace, encaissé et bien emballé, et l'on prendra toutes les précautions convenables pour qu'il vous parvienne au plutost, franc de port et sans accident. Je m'étois proposé de vous le porter et présenter moi-même, mais certaines affaires ont traversé ce dessein.

J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de considération, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur
MICHELI DU CREST.

La réponse d'Abauzit nous est connue par une copie autographe d'Abauzit lui-même, jointe à la lettre de Micheli.

A Genève, le 3 juillet 1730.

Monsieur,

La Bibliothèque publique vous est très obligée, et ce n'est pas dès aujourd'hui qu'elle se ressent de votre générosité. Elle accepte avec beaucoup de reconnoissance le plan des environs de Genève; c'est un nouvel ornement que vous lui procurez, estimé des connoisseurs un chef d'œuvre pour l'exactitude des mesures et la propreté du dessein.

S'il est déjà si recommandable du côté de la perfection, il nous l'est encore par un endroit honorable à la patrie; c'est, Monsieur, que tout y est l'ouvrage de vos propres mains, copié d'après

¹ Voir en particulier: Rud. WOLF, *Biographien zur Kulturgeschichte der Schweiz*, Band I (Zurich, 1858, in-8), p. 229-260, et J.-H. GRAF, *Das Leben und Wirken des Physikers und Geodäten Jacques Barthélemy Micheli du Crest*, Berne, 1890, in-8.

la nature par vous-même, et d'autant plus digne d'être conservé comme un monument public de l'art d'un cher compatriote.

Je m'acquiesce avec plaisir de la commission dont je suis chargé par Monsieur le Recteur et Messieurs mes collègues, de vous témoigner, Monsieur, qu'ils sont très sensibles à cette marque de votre affection pour la Bibliothèque. J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de considération,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

ABAUZIT, bibliothécaire.

(Au v^o: « Copie de ma lettre écrite à M. Micheli du Crest, en réponse à la sienne de Landau le 18 juin 1730. »)¹

Remarquons tout d'abord, à l'avantage de Micheli, que la « Direction »² de la Bibliothèque, composée du Recteur de l'Académie, de Jean-Robert Chouet, Jean-Alphonse Turrettini et autres personnages marquants, n'avait fait aucune difficulté d'accepter le cadeau offert par un homme que les magistrats genevois venaient de condamner³.

On se demande quel mobile poussa Micheli à cette démarche dans un moment qui semblait aussi inopportun. Il avait sans doute pensé que c'était là une voie ingénieuse, un moyen élégant de faire bénéficier de son travail ses concitoyens en passant par-dessus la tête des Conseils. Mais il avait compté sans les scrupules de l'intermédiaire auquel il s'adressa pour faire parvenir son envoi à destination. On lit en effet dans le Registre du Conseil, à la date du 31 juillet 1730⁴:

« Monsieur le Premier [Syndic] ayant dit à Messrs les parents du Sr Jaques Barthélemy Michely de donner liberté, il a rapporté que M^e Alphonse Vignier luy ayant rapporté que led. Sr Michely luy avoit adressé une petite caisse contenant la plan de la ville et des terres de la Seigneurie, pour le remettre à Messrs les Directeurs de la Bibliothèque, il n'a pas voulu le faire que par l'approbation du Conseil; qu'il a ordonné aud. M^e Vignier de la remettre céans, afin que le Conseil en délibère; sur quoy opiné, l'advis a été que lad^e caisse sera déposée à la Chambre des Comptes. »

Sachant l'importance que les Conseils avaient attachée aux agissements de Micheli, et les poursuites exercées contre lui, on s'explique les scrupules du notaire Vignier. Et l'on s'étonne encore moins que le Conseil, pour toutes sortes de raisons, ait désiré soustraire l'œuvre de Micheli aux regards du public.

¹ Ces deux documents n'étaient pas conservés, comme il eût été naturel, dans les archives de la Bibliothèque; ils lui sont revenus, au cours du XIX^e siècle, avec les papiers Coindet. Ils font partie du recueil coté: Ms. suppl. 363 (fos 3 et 4).

² On désignait sous ce nom la Commission chargée d'administrer la Bibliothèque et dont faisaient partie les bibliothécaires.

³ Abauzit fait allusion, dans sa réponse, à d'autres marques de générosité que Micheli avait données précédemment à la Bibliothèque; celui-ci lui avait fait don en effet, en 1727, de dix portraits de souverains et seigneurs français du XVI^e siècle, d'un grand intérêt iconographique.

⁴ Genève, Arch. d'Etat, Reg. du Conseil, vol. 229, p. 276.

La Bibliothèque dut s'incliner devant la décision des Autorités; mais l'auteur, avec sa ténacité habituelle, ne devait ni s'y soumettre, ni renoncer à son intention. Il alla, pour arriver à ses fins, jusqu'à solliciter, huit ans plus tard, l'intervention du comte de Lautrec, envoyé à Genève par le roi de France comme médiateur, à la suite des troubles politiques dans lesquels Micheli avait joué un rôle prépondérant. Les magistrats genevois, satisfaits du résultat de la médiation, ne crurent pas devoir refuser à Lautrec cette modeste satisfaction, et le secrétaire du Conseil note, à la date du 4 juin 1738¹ :

« Mr le Syndic de la garde a rapporté que S.E.M^r le Comte Lautrec avoit reçu une lettre de Michely dans laquelle il marquoit qu'il ne pensoit plus à rien requérir, mais prioit que le plan qu'il avoit envoyé de cette ville et des environs, qu'on avoit remis à la Chambre des comptes, fût porté à la Bibliothèque pour laquelle il l'avoit destiné, ce qui a esté approuvé, et il a esté dit qu'on l'y portera aujourd'hui, et qu'avant de l'y envoyer, on le fera voir à Son Excellence. »

Et le « Livre des achats, présents, etc. » de la Bibliothèque, enregistre, cette fois, à la date du 10 juin suivant:

« Messieurs du Conseil ont envoyé à la Bibliothèque un beau plan de la banlieue de Genève, fait il y a quelques années par le Capitaine Miqueli du Crest. »

Pour expliquer cette intervention surprenante de Lautrec dans une affaire de minime importance, il convient de rappeler que Micheli du Crest, alors à Paris, avait été en correspondance active pendant la médiation avec Lautrec, auquel il avait demandé d'intervenir en sa faveur auprès des magistrats genevois pour qu'on lui accordât un sauf-conduit et l'autorisation de venir se justifier. Micheli ne voulut pas se plier aux conditions qu'on exigeait de lui et l'affaire en resta là. Il l'a racontée lui-même tout au long dans sa *Supplication*², où il reproduit les lettres qu'il avait échangées avec Lautrec. Cependant, aucune de ces lettres ne fait allusion à la carte qui nous occupe, pas même la dernière adressée par Micheli le 27 mai, par laquelle se termine la correspondance et dont la date correspond à la démarche de Lautrec.

Voilà donc la Bibliothèque en possession de la carte de Micheli. On comprend, en la voyant, qu'il y attachât un grand prix; car elle avait dû lui coûter un labeur considérable. Levée entièrement par lui, sans doute selon le procédé de son invention qu'il a décrit lui-même³, elle est extrêmement détaillée; le relief du terrain, les champs, les bois, les limites, tout y est indiqué avec un soin et une minutie étonnante. Chaque arbre, chaque « hutin » de vigne y est marqué.

¹ Genève, Arch. d'Etat, Reg. du Conseil, vol. 238, p. 201.

² *Supplication avec supplément, présentée aux louables cantons de Zurich et de Berne en 1744...* S. l., 1745, in-8, p. 37 et suiv.

³ Voir Graf, *op. cit.*, p. 94.

Malgré ses qualités et sa valeur documentaire, cette carte est restée à peu près ignorée, même des cartographes, jusqu'à nos jours, sans doute parce qu'elle n'était pas exposée au public et qu'elle ne figurait dans aucun catalogue. Elle fut signalée pour la première fois, sauf erreur, par Graf¹. Lors de la création par Ch. Perron du Musée cartographique, en 1906, elle y fut placée² et y resta plusieurs années, mais sans attirer spécialement l'attention des visiteurs.

Cependant, les contemporains de Micheli en connaissaient la valeur. Dans un mémoire manuscrit relatif à Micheli et aux troubles de Genève, rédigé en 1780 à l'intention de Sinner de Ballaigues, Calandrini écrit: « Le 30 Jt 1730, il [Micheli] « envoya à la Bibliothèque une carte de nos environs qui est un des plus beaux morceaux (*sic*) de topographie qui existe peut-être dans le monde, aussi quelque résolution que l'on eut prise avant d'ouvrir la boîte, on la reçut avec empressement; « c'était peut-être alors le moment de tout finir à l'amiable, on ne seut pas en profiter...³ » Et Senebier, quelques années plus tard, dira dans son *Histoire littéraire*⁴ que Micheli « avoit donné à la Chambre de l'Artillerie et à la Bibliothèque « publique des plans de Genève qui sont des chefs-d'œuvres d'exactitude et d'élégance ».

D'ailleurs, Micheli jouissait déjà alors d'une grande autorité dans le domaine de la topographie; sa réputation, née à l'étranger pendant qu'il était au service de la France, l'avait précédé dans sa patrie, et ses concitoyens avaient su utiliser et apprécier ses talents et ses connaissances. Dès qu'il était revenu prendre place, en 1721, dans le Conseil des CC, dont il avait été élu membre en son absence, il avait été désigné pour faire partie de la « Chambre des fiefs ». Nommée par le Conseil, la Chambre des fiefs était une Commission chargée de veiller au maintien des droits de la Seigneurie de Genève sur les terres de sa dépendance, de faire établir des plans cadastraux par des géomètres attitrés, dits « commissaires-rénovateurs », avec l'indication des fiefs et des droits féodaux, et de classer les terriers et autres titres conservés dans les archives d'Etat. Travail compliqué et délicat à une époque où les droits de la Seigneurie étaient très mal définis et où, grâce au morcellement du territoire, ils s'enchevêtraient dans ceux des pays limitrophes, la Savoie et Berne.

Micheli prit tout de suite, dans la Chambre des fiefs, une place prépondérante et y joua un rôle actif de 1721 à 1727, ainsi qu'en témoignent les procès-verbaux

¹ Voir Graf, *ibid.* — Les noms des localités citées par Graf comme figurant sur la carte sont presque tous mal transcrits.

² Voir: *Dépôt des cartes de la Ville de Genève. Catalogue descriptif du Musée cartographique* (par Ch. Perron), Genève, 1907, in-8, p. 77.

³ Ce mémoire est conservé à la « Stadtbibliothek » de Berne, dans un recueil manuscrit qui porte la cote Mss Hist. Helv. X, 102, p. 23-29. Il est anonyme, mais l'auteur en est facile à identifier, grâce à d'autres pièces contenues dans le même recueil et qui sont signées. Il s'agit vraisemblablement de François Calandrini (1729-1801), qui était cousin de Micheli.

⁴ Tome III, p. 168.

de la Chambre, conservés aux Archives d'Etat. Il surveilla et dirigea les travaux exécutés par les commissaires, leva lui-même des plans, introduisit de nouvelles méthodes. A maintes reprises, le Conseil, sur le rapport du président de la Chambre, lui témoigne sa satisfaction et lui adresse des remerciements.

La fâcheuse « affaire des fortifications », dans laquelle Micheli prit violemment parti contre la majorité des Conseils, vint mettre un terme à cette activité féconde; les procès qui s'ensuivirent, le rôle politique joué par Micheli, les condamnations qu'il subit, éloignèrent définitivement de son pays un homme qui aurait pu lui rendre encore d'éminents services ¹. En 1728, Micheli quittait Genève pour n'y plus rentrer. Il allait désormais vivre en exil et passer de longues années en captivité. Sa mort ne survint qu'en 1766.

¹ Nous constatons simplement un fait, sans prétendre émettre un jugement dans une affaire très compliquée et délicate sur laquelle la lumière n'a pas encore été faite complètement.

